

Rapport de la quatorzième session du

---

**COMITÉ DES PÊCHES**

Rome, 26-30 mai 1981



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**



RAPPORT  
de la  
QUATORZIEME SESSION DU  
COMITE DES PECHEES  
Rome, 26-30 mai 1981

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-40

ISBN 92-5-201106-4

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie), en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1981

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa quatorzième session.

Distribution

Tous les Etats Membres et Membres  
associés de la FAO  
Participants à la session  
Autres organisations nationales et  
internationales intéressées  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires des pêches de la FAO  
dans les bureaux régionaux de la FAO

La référence bibliographique de ce document  
doit être donnée ainsi:

FAO, Rapport de la quatorzième session du  
1981 Comité des pêches. Rome,  
26-30 mai 1981. FAO Rapp.  
Pêches, (256):34 p.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS  
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS

Via delle Terme di Caracalla, 00100 - ROME

Cables: FOODAGRI ROME

Telex: 610181 FAO I

Telephone: 5797

Ref. FI 5/4.14

3 juin 1981

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la quatorzième session du Comité des pêches qui s'est tenue à Rome du 26 au 30 mai 1981.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

N. Odero  
Président du Comité des pêches

Monsieur Bakar Shaib  
Président indépendant  
du Conseil de la FAO



TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL	(pages ix-x)
OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	3 - 4
ELECTION DU BUREAU	5 - 6
DEVELOPPEMENT ET GESTION DES PECHEES DANS LES ZONES ECONOMIQUES	7 -46
a) Progrès accomplis concernant la mise en oeuvre du Programme ZEE	7 -26
b) Progrès réalisés à l'échelon national et régional concernant l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des zone économiques	27 -46
UTILISATION DU POISSON ET SON ROLE EN NUTRITION HUMAINE	47 -57
LES ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU COURS DE L'EXERCICE 1982-83	58 -71
AUTRES QUESTIONS	72 -80
Limite sud de la zone du COPACE	72 -75
Réunion des pays non-alignés sur les pêches	76 -80
DATE ET LIEU DE LA QUINZIEME SESSION	81
ADOPTION DU RAPPORT	82
	<u>Page</u>
Annexe A    Ordre du jour	16
B    Liste des délégués et observateurs	17
C    Liste des documents	31
D    Allocution de M. Ralph W. Phillips, Directeur général adjoint, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	32



## QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL

### A. AUX FINS DE DECISION

Néant

### B. AUX FINS D'INFORMATION

#### Développement et gestion des pêches dans les zones économiques

Le Comité a examiné un document, qui lui a été soumis en réponse à une demande qu'il avait formulée à sa session précédente, rendant compte des progrès réalisés et des problèmes rencontrés au cours de la préparation et de la mise en oeuvre du programme global, approuvé par le Comité à sa treizième session et entériné par la Conférence de la FAO à sa vingtième session, visant à fournir aux Etats côtiers en développement une aide pour l'aménagement et le développement de la pêche dans les zones économiques exclusives (Programme ZEE)

Le Comité s'est déclaré unanimement satisfait des progrès réalisés et a considéré que la FAO avait pris un bon départ avec toute une série d'activités intégrées qui auront une importance à long terme tant pour les Etats Membres que pour l'Organisation. En particulier, le Comité a souscrit de nouveau à la politique consistant à décentraliser autant que possible la mise en oeuvre du Programme ZEE. Le Comité a insisté sur la nécessité de continuer à consacrer une forte attention à l'aide destinée aux politiques et à la planification des ZEE, à l'évaluation des ressources, à la formation, ainsi qu'aux besoins particuliers de la pêche artisanale. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour les efforts déployés par l'Organisation pour mobiliser l'aide financière extra-budgétaire et autres formes de soutien nécessaire à l'exécution du Programme ZEE.

La plupart des délégations ont confirmé leur soutien à la proposition selon laquelle la FAO devrait organiser une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêches, comportant une phase technique et une phase politique de haut niveau. On est convenu que le moment le plus approprié pour convoquer la Conférence semble être le printemps 1983, la quinzième session du Comité tenant lieu d'instance technique.

(par. 7 - 25)

Un débat spécial, portant sur les progrès réalisés à l'échelon national et régional concernant l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des zones économiques, a donné lieu à un vaste échange de vues sur les questions qu'ont fait apparaître diverses expériences liées aux problèmes rencontrés.

(par. 27 - 46)

#### Utilisation du poisson et son rôle en nutrition humaine

Le Comité a apprécié que ce sujet ait été inscrit à son ordre du jour et a souligné la place importante que le poisson et les produits de la pêche occupent, actuellement et à titre potentiel, dans l'apport de protéines animales alimentaires, en particulier dans les pays en développement. Le Comité recommande que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM envisage, à sa prochaine session, d'accroître le rôle des produits de la pêche dans l'aide alimentaire.

(par. 47 - 57)

#### Activités de la FAO dans le domaine des pêches au cours de l'exercice 1982-83

Le Comité a approuvé les priorités d'ensemble et l'orientation générale du programme de travail qui est, à son avis, suffisamment équilibré pour répondre aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de gestion et de développement des pêches. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion que les crédits envisagés pour les pêches dans le programme ordinaire ne tiennent pas suffisamment compte des responsabilités considérablement accrues de la FAO dans ce domaine, ni du soutien que les Etats Membres en attendent. De nombreuses délégations

ont suggéré que l'on examine la possibilité de programmer les sessions du Comité de telle manière que celui-ci puisse intervenir plus tôt dans la préparation des programmes de travail et budget biennaux; on a évoqué à ce propos la possibilité de revoir le calendrier général de la FAO en ce qui concerne la préparation du Programme de travail et budget.

A la demande des délégations intéressées, on est convenu que la FAO devrait instituer immédiatement, dans le cadre du Comité des pêches continentales pour l'Afrique, le Sous-Comité du lac Victoria qui sera chargé de promouvoir la coordination et la coopération relativement aux programmes de gestion et de développement des pêches intéressant ce lac. On a souligné également la nécessité d'apporter une aide aux activités conjointes de recherche d'aménagement dans le lac Tanganyika.

(par. 58 - 71)

## OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des pêches a tenu sa quatorzième session à Rome du 26 au 30 mai 1981. Ont assisté à la session 77 des 97 membres du Comité, un observateur d'un Etat Membre de la FAO, de l'URSS et du Saint-Siège, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de la Commission océanographique intergouvernementale, de la Communauté économique européenne, et des observateurs de 10 autres organisations internationales et intergouvernementales. La liste des délégués et observateurs figure à l'annexe B du présent rapport.

2. Le Président du Comité, M. M. Ruivo (Portugal), ayant donné sa démission pour prendre les fonctions de Secrétaire de la Commission océanographique intergouvernementale, M. N. Odero (Kenya), qui avait été élu premier vice-président du Comité à la douzième session, a présidé la réunion. Parlant au nom du Directeur général, M. Ralph W. Phillips, Directeur général adjoint, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité. Le texte de son allocution est reproduit à l'annexe D du présent rapport.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour reproduit en annexe A au présent rapport. La liste des documents dont il était saisi figure à l'annexe C.

4. Un Comité de rédaction a été constitué, réunissant des représentants de l'Allemagne (Rép. féd.), du Canada, de la France, du Japon, du Mexique, du Maroc, du Pérou et de la République démocratique populaire du Yémen. Il a élu comme Président M. D. Sahrhage (République fédérale d'Allemagne).

## ELECTION DU BUREAU

5. Cette session étant la première et unique tenue au cours de l'exercice 1980/81, le Comité a été invité à élire, pour sa quatorzième session, un Président, un Premier vice-président et quatre autres vice-présidents. Un Comité des candidatures a été désigné, composé de représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ouganda, de la Pologne, de Sri-Lanka et de l'Uruguay. Le Comité des candidatures a élu comme Président M. J. Linka (Pologne).

6. Sur recommandation du Comité des candidatures, M. N. Odero (Kenya) a été élu à l'unanimité Président du Comité; M. R. Verdugo (Chili) a été élu Premier vice-président et les représentants du Canada, de l'Indonésie, du Maroc et de la Norvège autres vice-présidents.

## DEVELOPPEMENT ET GESTION DES PECHEES DANS LES ZONES ECONOMIQUES

### a.) Progrès accomplis concernant la mise en oeuvre du Programme ZEE

7. A sa troisième session, le Comité des pêches a approuvé des propositions relatives à la mise au point par la FAO d'un programme global destiné à aider les Etats côtiers en développement à aménager et à développer les pêches dans leurs zones économiques exclusives. Ces propositions ont par ailleurs été entérinées par la Conférence de la FAO à sa vingtième session en novembre 1979.

8. En réponse à une demande formulée par le Comité à sa précédente session, l'Organisation a présenté un rapport (COFI/81/4) sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés au cours de la préparation et de la mise en oeuvre du Programme. Ce document passe en revue l'aide fournie au titre du plan d'action à moyen terme compris dans le programme et qui a pour objet de répondre aux besoins les plus urgents des Etats Membres; il examine aussi l'état d'avancement des études fondamentales à long terme portant sur les principes et méthodes de gestion et de développement des pêches dans les ZEE. Il appelle l'attention sur un certain nombre de difficultés rencontrées au cours de la planification et de l'exécution du programme. Il décrit le grand pas accompli en vue de décentraliser l'exécution du programme grâce à un réseau de projets sous-régionaux d'assistance technique, associés aux

organes régionaux des pêches. Le document se termine sur une analyse de soutien extra-budgétaire déjà fourni au programme et présente des projections provisoires concernant les moyens financiers et autres formes de soutien qui seront nécessaires pour exécuter les activités inter pays prévues pour les cinq prochaines années.

9. En présentant le document, le Secrétariat a informé le Comité que, récemment, la Troisième réunion des ministres de l'agriculture du Commonwealth qui s'est tenue à Dacca (Bangladesh) en février 1981 et la Troisième réunion sur la coopération dans le domaine des pêches que les membres du Mouvement des pays non alignés et autres pays en développement intéressés ont tenu à La Havane (Cuba) en avril 1981 ont souscrit au Programme ZEE et que sa mise en oeuvre a reçu l'approbation du Comité du programme de la FAO à sa quarantième session (27 avril - 8 mai 1981). Le Secrétariat a fait observer également que l'on est certes parvenu à un accord provisoire avec le FNUD <sup>1/</sup> et avec des donateurs bilatéraux concernant la fourniture d'un soutien financier extra-budgétaire, représentant approximativement la moitié des crédits nécessaires pour exécuter le programme au cours des cinq prochaines années, mais que la capacité de l'Organisation de répondre pleinement aux besoins et aux demandes des pays membres en matière d'aménagement et de développement des pêches dans les ZEE reste conditionnée par la question du financement.

10. Le Comité, prenant note avec intérêt du rapport exhaustif présenté sous la cote COPI/81/4 et contenu dans d'autres documents d'information pertinents, exprime sa satisfaction unanime pour le travail accompli par l'Organisation pour préparer et mettre à exécution le Programme ZEE et considère que les activités intégrées très variées, dont l'importance à long terme se fera sentir tant pour les pays membres que pour l'Organisation, représentent un bon départ. Un certain nombre de pays ont exprimé leur appréciation pour l'aide déjà reçue par le biais du programme. Le cadre général proposé par l'Organisation pour les futures activités du programme a également reçu un appui étendu.

11. Faisant en revue les divers aspects du programme, le Comité a mis particulièrement l'accent sur un certain nombre d'activités.

12. Il souscrit de nouveau à la politique de l'Organisation tendant à décentraliser le plus possible la mise en oeuvre des activités du Programme ZEE grâce à la création d'un réseau mondial d'unités sous-régionales d'assistance technique constituées en fonction des besoins de groupes de pays appartenant à des "zones naturelles d'aménagement" et travaillant en association avec les organes régionaux des pêches. Il estime que ces unités techniques, sous la conduite des organes régionaux des pêches ou des comités desdits organes, ne sont pas seulement des instruments efficaces pour l'exécution des projets d'assistance internationale et bilatérale mais constituent également un point de convergence pour la collaboration entre pays en développement et d'aménagement des pêches. Quelques délégations ont fait observer que, comme le reconnaît la résolution 4 de la Conférence de la FAO de 1979, cette approche décentralisée est un moyen d'encourager la coopération technique et économique entre pays en développement, dans l'esprit de la CTFD<sup>2/</sup>, ainsi qu'entre pays en développement et pays industrialisés; une telle collaboration est apte à favoriser le développement des pêches et le transfert de technologies appropriées, pour le profit de toutes les parties intéressées. Le Comité apprécie l'offre renouvelée par le Gouvernement de Sri Lanka de fournir des installations pour le programme relatif au golfe du Bengale.

13. On a souligné l'importance capitale de l'évaluation des ressources. Une planification correcte, un développement efficace et un aménagement rationnel demandent au préalable que l'on connaisse la localisation, l'identité et la dimension des stocks se trouvant à l'intérieur des juridictions nationales. L'Organisation a été instamment invitée à continuer à consacrer une grande attention à l'évaluation des ressources, en particulier des stocks multiples des eaux tropicales, ainsi qu'aux concepts, principes et mécanismes qui régissent la gestion des ressources. Sur ce point une particulière satisfaction a été exprimée à l'égard de certains travaux de la FAO, comme l'Atlas des ressources vivantes de la

---

<sup>1/</sup> Programme des Nations Unies pour le développement

<sup>2/</sup> Coopération technique entre pays en développement

mer, l'évaluation des ressources halieutiques mondiales et les Catalogues et Fiches d'identification des espèces. L'Annuaire statistique des pêches de la FAO a également été qualifié de très important outil de travail. Le Comité note que l'évaluation des ressources suppose une analyse attentive des données provenant des pêcheries existantes ainsi que d'autres sources et que, pour cette analyse, il est souvent nécessaire de fournir une assistance technique de haut niveau. On a mentionné, à ce propos, la possibilité pour la FAO de collaborer à un séminaire scientifique sous-régional chargé d'examiner les renseignements communiqués concernant les modifications des stocks du Pacifique Sud-Est. Quand il n'existe pas de pêcherie organisée il est indispensable de faire faire des prospections par des navires de recherches qui effectuent notamment des essais de pêche pour déterminer la viabilité économique. Plusieurs délégations ont mentionné les problèmes qui se posent constamment quand il s'agit de choisir et d'utiliser des navires de recherches et il a été suggéré que l'Organisation tiennne une consultation sur la planification, l'exploitation et la gestion des navires de recherche halieutique, en vue de préparer un manuel sur ce sujet.

14. Le Comité note avec satisfaction que, à la demande de pays membres, l'Organisation a déjà accordé une aide pour définir des politiques et élaborer des plans d'aménagement et de développement des pêches dans les ZEE. Il estime qu'il faut continuer d'attribuer une priorité élevée, dans la planification et l'exécution du Programme ZEE, à l'examen des conditions existant dans les différents pays, l'analyse des problèmes de développement et de gestion, l'évaluation des différentes stratégies possibles, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans en vue de la gestion rationnelle et de l'utilisation efficace des ressources halieutiques des ZEE dans le contexte des objectifs globaux nationaux. Certaines délégations ont déclaré que les Etats côtiers devraient accorder l'attention voulue à l'utilisation optimale des ressources quand ils établissent des politiques d'aménagement et de développement des pêches dans leurs ZEE, en particulier du point de vue de la pêche étrangère.

15. Il convient de souligner que les activités spécifiques de ce programme ne doivent pas être envisagées isolément mais compléter les programmes et efforts entrepris par chaque pays en fonction de ses intérêts propres et des priorités nationales. Pour cela, il faut mettre au point et utiliser des mécanismes opérationnels appropriés assurant les contacts et la coordination voulus entre les autorités nationales responsables des pêches dans les pays bénéficiaires et les organes ou projets de la FAO s'occupant de la planification et de l'exécution du programme. Il faut en même temps prévoir un système adéquat d'échange d'informations qui permette aux gouvernements intéressés de connaître les possibilités pratiques du programme à moyen et à long terme dans leurs pays respectifs et de se mettre périodiquement au courant du déroulement et des résultats des activités particulières entreprises dans les différentes régions.

16. Le Comité attribue une importance considérable au rôle que joue la petite pêche, à ses besoins particuliers et aux possibilités nouvelles qui s'offrent à elle dans le contexte du nouveau régime juridique et du Programme ZEE de la FAO. Il conviendrait, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux aspects socio-économiques du développement et de la gestion des pêches. On a souligné également l'importance que revêtent des services de vulgarisation satisfaisants, l'apport de technologies appropriées et les infrastructures locales.

17. Le Comité reconnaît que la formation, à tous les niveaux et dans tous les domaines relevant des pêches, est un besoin essentiel et doit rester une activité-clé du Programme ZEE. Les plans de l'Organisation concernant des programmes de formation intégrés, tenant compte des besoins avérés de chaque pays et de chaque région, ont été favorablement accueillis. Un certain nombre de délégations ont mentionné l'effet désastreux qu'entraîne la perte de personnel qualifié et expérimenté, qui oblige à dépendre indéfiniment d'experts étrangers; une telle situation confirme la nécessité d'intensifier l'effort de formation afin de renforcer les moyens d'action dont disposent les pays.

18. Plusieurs délégations ont à nouveau appelé l'attention du Comité sur la situation des pays défavorisés par la géographie ou à d'autres égards qui ne sont pas en mesure de bénéficier pleinement ou directement du nouveau régime juridique et ont fait observer, en se référant à la résolution 4 de la conférence de 1979, que les programmes de la FAO devaient

faire une place à leurs besoins et intérêts particuliers. Dans ce contexte, on a signalé la valeur potentielle d'une aide prolongée de la FAO en ce qui concerne les entreprises conjointes et autres types d'accords bilatéraux, ainsi que la nécessité pour l'Organisation de poursuivre ses travaux sur les pêches maritimes et d'intensifier son aide au développement des pêches continentales et de l'aquaculture.

19. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour l'attention accrue accordée par l'Organisation à la question primordiale du suivi, du contrôle et de la surveillance de la pêche dans les zones économiques, ainsi qu'à l'adoption de mesures d'application dont les coûts soient en rapport avec les avantages. L'initiative prise récemment par l'Organisation de tenir une consultation d'experts sur les principes et systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance, dont rend compte le document COFI/81/4 Add. 1, a été favorablement accueillie car elle a puissamment contribué au rassemblement et à la diffusion de très utiles informations sur cette question.

20. On a rappelé à ce sujet une proposition faite par un certain nombre de délégations à la treizième session du Comité selon laquelle il conviendrait d'établir au siège de l'Organisation un "Registre des réclamations et de notification des infractions", qui serait un moyen de faire largement connaître le problème de la pêche de braconnage. Le Comité a invité le Secrétariat à étudier la question. Cette suggestion a suscité, au cours du débat de la quatorzième session, des opinions et réactions contradictoires, certains délégués étant fermement convaincus qu'un registre de ce genre serait un moyen d'aider les pays à contrôler les activités de pêche s'exerçant à l'intérieur de leurs ZEE; d'autres étant tout aussi fermement convaincus qu'un tel registre ne serait pas pratique, qu'il soulèverait des questions de juridiction considérables ainsi que des problèmes de preuves, enfin que cette question ne relevait ni de la compétence ni du rôle de la FAO. Certaines délégations ont signalé qu'il serait plus approprié de s'en remettre à la Conférence sur le droit de la mer pour l'examen de cette question. Plusieurs délégations se sont rangées à l'avis formulé dans le paragraphe 37 du document COFI/81/4 selon lequel l'Organisation pourrait servir plus concrètement les intérêts de ses Etats Membres en consacrant ses ressources limitées à fournir les meilleurs avis possibles sur des systèmes rentables de suivi, de contrôle et de surveillance des pêcheries. La question appelle un examen beaucoup plus approfondi. Entre temps, elle pourrait être discutée, comme l'ont suggéré certaines délégations, au niveau régional si les pays intéressés le désirent.

21. La plupart des délégations ont approuvé la proposition, avancée pour la première fois par le Comité à sa dernière session et ensuite entérinée par la Conférence de la FAO à sa vingtième session, selon laquelle la FAO devrait organiser une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêches qui serait, estime-t-on, une occasion importante pour non seulement partager des connaissances et des expériences mais aussi mieux faire comprendre la nécessité d'adopter des décisions en matière de politique des pêches. Un certain nombre de délégations, tout en se déclarant en principe favorables à l'organisation de la conférence en deux phases, ont estimé qu'il faudrait préciser davantage la portée et les objectifs de la Conférence, et en particulier de la seconde phase, si l'on voulait encourager la participation des responsables de haut niveau. A cet égard, l'Organisation devrait demander des suggestions et des avis aux Etats Membres d'une part sur les questions qui pourraient être discutées et d'autre part sur l'opportunité de réserver un intervalle de temps entre les deux phases de la Conférence. On a reconnu que le moment le plus approprié pour convoquer la Conférence semblait être le printemps de 1983, la quinzième session du Comité tenant lieu de phase technique.

22. Le Comité s'est déclaré satisfait des efforts déployés par l'Organisation pour mobiliser le soutien financier extra-budgétaire et autres formes d'assistance nécessaires pour soutenir le Programme ZEE. Quoique constatant que le besoin de trouver un soutien ultérieur coïncide avec un climat économique généralement défavorable, il demande aux institutions donatrices internationales et bilatérales de renforcer leur assistance au développement et à l'aménagement des pêches.

23. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a réaffirmé la volonté de son organisation de continuer à insister pour un soutien en faveur du secteur des pêches. Il a fait observer que le PNUD espère pour le moment pouvoir consacrer quelque US\$ 50 millions à des projets interrégionaux et régionaux de développement et d'aménagement des pêches au cours du nouveau cycle 1981-86, mais qu'il faut maintenant obtenir un soutien collatéral accru des gouvernements, institutions bilatérales et autres organismes d'aide au développement afin de renforcer ce financement de base fourni par le PNUD.

24. Un certain nombre de délégations ont confirmé l'intention de leurs gouvernements de soutenir le Programme ZEE en nature aussi bien que financièrement, et ont appelé l'attention sur le soutien que leurs pays accordaient déjà ou se préparaient à accorder aux pêches des pays en développement par le biais d'arrangements bilatéraux. Le Comité a été informé de l'état des entretiens en cours avec un certain nombre de pays - dont le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie, la Pologne - concernant des offres de caractère divers comportant une assistance en nature au Programme ZEE. On a appelé l'attention sur le fait que les procédures administratives régissant l'acceptation d'offres de ce genre, n'étant pas du ressort du Département des pêches, doivent être suivies par les unités compétentes de l'Organisation.

25. L'observateur de la Commission océanographique intergouvernementale a souligné la nécessité de disposer d'une base scientifique solide pour développer et aménager les pêches et rappelé l'importance qui s'attache à aider les pays en développement à former du personnel qualifié et à relever d'une manière générale le niveau de leurs institutions scientifiques et de recherches, domaine dans lequel la Commission devrait continuer à collaborer activement avec la FAO.

26. Pour le représentant du Secrétariat de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, le Programme de la FAO traite de l'un des aspects les plus fondamentaux du nouveau régime juridique des océans. L'orateur s'est félicité de l'approche multidisciplinaire adoptée, méthode réaliste et pratique de promouvoir efficacement le développement des pêches dans le cadre plus vaste des politiques maritimes d'ensemble des Etats côtiers en développement. Il a estimé que le Programme ZEE contribue à mieux faire comprendre les possibilités créées par le nouveau régime juridique des océans et a signalé au Comité qu'il s'agit là d'une initiative particulièrement fructueuse et efficace dans l'état actuel du droit de la mer vu comme instrument de développement économique et social.

b) Progrès réalisés à l'échelon national et régional concernant l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des zones économiques

27. Bien que le nouveau régime des océans soit encore dans les premiers stades de la phase d'adaptation, de nombreux pays ont déjà tiré une précieuse expérience de leurs essais en vue d'accroître les bénéfices que peuvent leur procurer les ressources halieutiques de leurs ZEE. Le point 4 (b) de l'ordre du jour avait pour objet d'inciter les pays à échanger des renseignements concernant les approches adoptées et les problèmes rencontrés au cours du développement et de l'aménagement de leurs zones. Malgré les profondes disparités qui existent entre les régions et les pays, les problèmes présentent suffisamment de similitudes pour que cet échange d'expériences soit profitable aux participants et pour que la FAO puisse, par la même occasion, en tirer parti pour la poursuite de son Programme ZEE.

28. Pour étayer cet échange d'informations, la session était saisie d'un document (COFI/81/5) traitant de plusieurs questions importantes pour l'utilisation rationnelle des ressources vivantes des zones économiques. Les délégués étaient invités à rendre compte de leurs expériences en la matière et, dans certains cas, à présenter des communications sur des problèmes particuliers qui se posent à ce sujet. De nombreux délégués ont participé au débat et certains ont présenté des communications dont des exemplaires ont pu être distribués. Les informations présentées au cours de la discussion et dans les documents se rapportaient d'une manière générale à six grands domaines d'intérêt: 1) stratégies, politiques et objectifs nationaux, notamment problèmes relatifs à la répartition des ressources entre différents utilisateurs; 2) acquisition de renseignements sur les stocks, les industries de la pêche, les marchés et le commerce; 3) possibilités de développement et problèmes connexes; 4) gestion et réglementation de la pêche, notamment en ce qui concerne les stocks partagés; 5) suivi, contrôle et surveillance et 6) questions d'ordre juridique et institutionnel.

## 1) Objectifs, stratégies et politiques

29. On a admis d'une manière générale que, pour atteindre les objectifs nationaux, il est essentiel de maintenir à un niveau satisfaisant le rendement des ressources halieutiques. De nombreuses délégations ont spécialement insisté sur l'importance de leurs pêches sur le plan de l'emploi. Il a été reconnu que les pêches sont fréquemment des secteurs déprimés des économies nationales et que la mise en valeur des ressources offre la possibilité d'accroître les gains des pêcheurs. Un autre objectif prioritaire est la production d'aliments à bon marché pour la consommation intérieure. On a aussi rappelé que, par le biais des exportations, la pêche fait rentrer des devises. Quelques pays développés ont mis spécialement l'accent sur la rentabilité économique des pêcheries et sur le fait que l'exercice de leurs droits exclusifs sur les ressources leur donne la possibilité d'accroître leurs profits économiques nets.

30. Les pays développés comme les pays en développement ont insisté sur l'objectif de protéger et développer la pêche artisanale ou littorale. Ce souci a conduit à des décisions concernant la répartition des ressources, par exemple en limitant par voie de réglementation la pêche industrielle et semi-industrielle aux eaux du large; à l'octroi de droits exclusifs aux pêcheurs travaillant sur le littoral, et à l'emploi de subventions pour protéger la petite pêche. Il est toutefois important pour de nombreux pays de développer la pêche hauturière afin d'obtenir des captures abondantes pour satisfaire les besoins alimentaires.

### ii) Connaissance de la pêche

31. Le Comité insiste sur le fait qu'il est indispensable de réunir des renseignements suffisants pour favoriser un développement et un aménagement cohérents des pêcheries nationales. Le besoin de données est particulièrement vital pour l'évaluation et la surveillance de la base de ressources. Plusieurs délégations ont signalé les progrès accomplis par leurs pays en vue d'améliorer le rassemblement et l'analyse des données. Nombre de pays ont intensifié la collecte de données relatives aux opérations des pêcheries commerciales et ont également intensifié leurs programmes de prospections des ressources.

32. Plusieurs délégations ont signalé les difficultés que leurs pays rencontrent pour acquérir et entretenir les instruments (par exemple les navires de recherche) nécessaires pour réunir les données relatives à leurs stocks ichtyologiques et pour former le personnel de haut niveau dont ils ont besoin pour analyser ces informations.

33. On a noté toutefois que, si l'existence d'un système d'information global permet aux gouvernements d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de gestion et des plans de développement très poussés, on peut néanmoins faire beaucoup de progrès sans recourir à des moyens perfectionnés. Le Japon par exemple a, dès le dix-septième siècle, pris des initiatives heureuses en matière d'aménagement à partir, dans une grande mesure, de connaissances empiriques. Les pays peuvent parfaire progressivement leurs systèmes d'information ainsi que leurs méthodes d'aménagement, à mesure que leurs efforts successifs d'amélioration leur permettent d'acquérir expérience et compétences.

34. On a besoin aussi de renseignements concernant les aspects économiques et sociaux de la pêche pour évaluer les possibilités, contraintes et options de développement et savoir si les stratégies d'aménagement sont en rapport avec les objectifs. Certaines délégations ont mentionné qu'il faudrait établir les spécifications du matériel (par exemple les bateaux) et des méthodes de pêche qui permettraient d'optimiser les avantages (production, emploi, etc.) avec des intrants limités (carburant, investissements, personnel qualifié, etc.).

### iii) Développement

35. Les nouvelles possibilités de développement ont rendu la planification d'autant plus nécessaire. Ce besoin est reconnu par la plupart des délégations. Si dans certains pays la planification n'en est qu'à ses débuts, elle est déjà beaucoup plus avancée dans d'autres qui sont prêts à partager leur expérience.

36. Certains délégués ont souligné que la connaissance de la base de ressources est un élément essentiel de la préparation d'un plan; ils ont rappelé qu'il faut éviter d'investir dans des entreprises qui risquent d'épuiser les ressources ou de réduire la rentabilité des industries. Il a également été suggéré que les plans de développement devraient tenir compte des besoins des travailleurs, des types de navires nécessaires, des ports, des routes et installations de transformation ainsi que des débouchés. Comme certains de ces facteurs peuvent limiter le développement, une planification soignée est nécessaire pour que les zones économiques étendues rapportent un maximum de bénéfices nets.

37. Il est possible de développer la pêche artisanale, la pêche continentale et l'aquaculture. Plusieurs délégations ont cité des programmes d'aide à la pêche artisanale: ces programmes prévoient notamment de subventionner la motorisation, l'utilisation de navires modernisés, les aliments pour poisson, les oeufs de poisson, et la formation des pêcheurs. La plupart des délégations ont fait allusion aux problèmes qu'entraîne la hausse du coût des carburants; on étudie les moyens de réduire la consommation, notamment en mettant au point des moteurs de moindre puissance ou en subventionnant les bateaux à voile pour qu'ils restent rentables. On a également rappelé que les pêcheries artisanales emploient plus de personnes par unité de capital investi que la pêche industrielle.

38. L'expansion de la grande pêche hauturière est également possible dans plusieurs pays en développement. A cet égard, plusieurs délégations ont évoqué les possibilités qu'offrent les entreprises mixtes et les navires affrétés; plusieurs ont signalé qu'il est difficile d'assurer que ces navires présentent toutes les conditions voulues de dimensions, de consommation, etc., que les infrastructures d'entretien soient suffisantes et que les installations de transformation et de commercialisation soient adéquates. Les délégations ont souligné la nécessité de former un personnel qualifié pour exploiter et entretenir les bateaux de pêche. Il semble particulièrement important de développer les moyens et les programmes nationaux de formation. On pourrait également recourir aux entreprises conjointes et à l'affrètement pour répondre aux besoins particuliers des pays en matière de formation, collecte des données concernant la pêche, opérations commerciales, commercialisation, création d'infrastructures, etc.

39. On a noté que, d'après les estimations préliminaires pour 1980, les captures (mais non les exportations) ont beaucoup augmenté dans certains pays. Toutefois, pour l'ensemble des pays en développement, elles ont baissé par rapport à 1979. On s'est demandé pourquoi, et il a été suggéré que la FAO entreprenne des analyses critiques des obstacles qui s'opposent au développement. Ces études devraient être présentées à l'examen du Comité.

40. On a rappelé également qu'il faut disposer de renseignements sur le commerce (marchés, offre, demande, conditions d'importations et notamment droits de douane, normes applicables au contrôle de la qualité, etc.) et l'on a félicité la FAO et les donateurs qui ont coopéré à l'établissement, dans plusieurs régions en développement, de réseaux d'information sur les marchés.

#### iv) Gestion

41. Plusieurs délégations ont rendu compte des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans l'exercice des droits que leurs gouvernements ont acquis depuis peu sur les pêcheries de leurs zones économiques exclusives. Il n'est pas possible de tirer de la pêche tous les bénéfices escomptés sans une intervention des gouvernements pour contrôler les captures, ainsi que les activités ou la capacité de pêche. C'est là une tâche complexe et difficile qui exige des ajustements constants.

42. La nécessité de contrôler la pêche pose le problème de la répartition des ressources, aussi bien dans chaque pays qu'entre les pays. Plusieurs délégations ont décrit les principes adoptés à cet égard dans leur pays ou région. Il a été signalé que le texte non officiel du projet de convention dont est saisie la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer donne peu d'indications en ce qui concerne les critères de répartition. Dans certains cas, des pays sont parvenus à des accords satisfaisants, compte tenu des données disponibles sur la répartition des stocks et notamment sur les populations dont ils se composent - ainsi

que des résultats antérieurs des pêches nationales. Toutefois, la mise au point de procédures et pratiques adaptées au nouveau régime progresse lentement. En outre, l'application des accords de gestion rencontre des difficultés sérieuses. Il arrive souvent que le système soit délibérément violé, soit par des pêches illégales - zones, saisons, espèces ou engins (maillage trop petit) interdits - soit par une déclaration incomplète des captures. Selon plusieurs délégations, en cas de stocks partagés, les mécanismes et procédures employés pour mettre au point des stratégies d'aménagement, formuler des conseils en la matière et enfin choisir et appliquer les règlements laissent encore à désirer.

43. Dans certaines zones, les mêmes stocks se trouvent à la fois à l'intérieur de la zone des 200 milles relevant de la juridiction nationale et dans la partie adjacente de la haute mer. Le Comité note la grave préoccupation exprimée par certaines délégations concernant les problèmes que pose l'exploitation non réglementée de ces stocks en haute mer, ainsi que la nécessité pour les pays exploitant ces stocks de coopérer à leur aménagement et à leur exploitation rationnelle. Ces mêmes délégations ont également recommandé que ce point soit inclus dans l'ordre du jour de la Conférence mondiale de 1983 sur la gestion et le développement des pêches. D'autres délégations ont fait observer que l'instance appropriée pour examiner les aspects juridiques de cette question était la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

v) Suivi, contrôle et surveillance

44. De l'avis général, le suivi, le contrôle et la surveillance sont des facteurs critiques pour la protection des intérêts des Etats côtiers dans leurs zones économiques exclusives. Toutefois, il apparaît clairement que les systèmes actuellement utilisés, mis au point ou proposés diffèrent beaucoup du point de vue des méthodes, de la complexité, et du champ couvert. Cela tient à la différence des capacités nationales ainsi que du volume des ressources, de la superficie des zones intéressées et des risques de violations.

vi) Questions juridiques et institutionnelles

45. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importe de pouvoir compter sur des dispositifs juridiques et institutionnels adéquats, aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international. Pour les pêches nationales, plusieurs délégations ont évoqué la création d'instituts nationaux et de banques nationales des pêches, chargés d'aider à planifier et à mettre en valeur les ressources de leurs ZEE. D'autres ont rappelé l'utilité des coopératives de pêche et quelques-unes ont cité les comités composés de pêcheurs, savants, industriels et administrateurs. On peut avoir recours à des comités de ce genre pour la répartition des ressources et pour la solution des conflits concernant les engins.

46. Il est en outre manifestement important de pouvoir compter sur des dispositifs institutionnels interpays dans le cas des stocks partagés. L'extension des juridictions nationales a profondément modifié le rôle des organes régionaux des pêches. Certains d'entre eux ont été remplacés par de nouveaux, plus appropriés au nouveau régime. Mais dans plusieurs cas, comme l'ont signalé les délégués, les organes régionaux ont acquis plus d'importance du fait du besoin accru de coopération. En particulier, de nombreuses délégations ont pris note de l'utilité croissante des organes régionaux des pêches et de leurs unités de soutien, et s'en sont félicitées. On s'est également félicité des activités de la Commission océanographique intergouvernementale, du Secrétariat du Commonwealth et de la Commission permanente du Pacifique sud.

UTILISATION DU POISSON ET SON RÔLE DANS LA NUTRITION HUMAINE

47. Le Comité a examiné ce point sur la base des documents COFI/81/6 et COFI/81/Inf. 5 et 8 qui ont été présentés par le Secrétariat. Il se déclare satisfait que ce point ait été inscrit à son ordre du jour et exprime le vœu qu'il apparaisse également au programme de ses futures sessions.

48. Le Comité souligne la place importante que le poisson et les produits de la pêche occupent dans l'apport de protéines animales alimentaires, en particulier dans les pays en développement. De nombreux orateurs ont souligné la valeur nutritionnelle des produits de la pêche et ont rapporté des cas dans lesquels le poisson représente plus de 50 pour cent de la consommation totale de protéines animales de la population.

49. On a relevé la disparité des disponibilités en poisson et de leur distribution tant à l'échelon international qu'à l'intérieur des pays. Reconnaisant que de nombreuses régions ont des ressources halieutiques maritimes limitées, le Comité rappelle que les eaux intérieures et l'aquaculture recèlent parfois un potentiel considérable. En raison de la possibilité d'intégrer l'aquaculture au développement rural, de nombreux pays accordent la priorité au développement de l'aquaculture. La FAO devrait donc renforcer son assistance technique dans ce domaine.

50. Le Comité reconnaît qu'il serait possible d'améliorer considérablement l'offre si l'on pouvait réduire les pertes après capture, actuellement importantes. La FAO devrait intensifier ses efforts pour trouver des méthodes peu coûteuses permettant d'utiliser le poisson actuellement rejeté à la mer, mais on admet qu'il existe souvent un délai entre le succès de la mise au point et des essais de commercialisation d'un produit et l'adoption du procédé de transformation par l'industrie.

51. Le Comité approuve d'une manière générale l'importance accordée dans le programme de la FAO à l'amélioration des méthodes traditionnelles de traitement du poisson. Un certain nombre de délégations ont rappelé par ailleurs que certains petits poissons, généralement pélagiques, et les mollusques d'eau douce représentent une ressource potentielle assez importante mais que souvent les consommateurs ne sont pas disposés à les accepter. Le Comité prend note des activités entreprises par la FAO, avec des fonds du Danemark et de la Norvège, pour améliorer la manutention et la transformation des petits poissons pélagiques.

52. Le Comité prend note de la réussite du programme coopératif concernant la technologie du poisson, lancé par la FAO dans la région de la CIPPI<sup>1/</sup>, des programmes analogues étant entrepris en Afrique et en Amérique latine. Il indique également que l'on devrait donner une moindre priorité aux espèces non traditionnelles.

53. Les principaux obstacles à une consommation accrue de poisson seraient: l'absence d'infrastructures (routes, entrepôts et moyens de transport réfrigérés, usines de congélation et autres), l'inefficacité des systèmes et opérations de distribution, les prix relativement élevés, l'ignorance de la valeur nutritionnelle du poisson de la part des consommateurs; la médiocre qualité des produits et l'absence de contrôle efficace de la qualité et de systèmes d'inspection du poisson. A quelques exceptions près (certains gouvernements ont lancé des campagnes de promotion du poisson et des programmes d'éducation des consommateurs), le fait que les consommateurs ne manifestent pas d'intérêt ou de goût pour le poisson n'est pas généralement considéré comme un obstacle à l'augmentation de la consommation de poisson. Dans certains pays, les consommateurs manifestent cependant des préférences pour certaines espèces ou pour le poisson soit d'eau douce soit de mer. Le Comité prend note également de la déclaration faite par quelques délégations selon laquelle les pêches continentales posent moins de problèmes d'accessibilité, d'acceptabilité, de transport, de dépenses de carburant et de réfrigération et que leur développement devrait donc recevoir autant d'attention.

54. Le Comité a été informé d'un nouveau programme conjoint lancé par les pays nordiques pour favoriser une utilisation accrue du poisson comme denrée alimentaire dans les pays en développement. Ce programme se compose d'un élément de recherche et développement et d'activités de formation axées sur le transfert de techniques améliorées de manutention et de traitement du poisson. Il devrait porter principalement sur des opérations de petite envergure, mais n'exclura pas le traitement industriel du poisson. Il sera exécuté bilatéralement par l'intermédiaire des institutions nationales d'assistance des pays nordiques, ou multilatéralement en collaboration avec la FAO.

---

<sup>1/</sup> Commission indo-pacifique des pêches

55. Le Comité reconnaît qu'il est nécessaire d'étudier de plus près les exigences des consommateurs en matière de produits de la pêche dans les pays en développement. Cela devrait se faire par l'intermédiaire des institutions nationales, mais la FAO pourrait mettre au point des lignes d'orientation de façon que les résultats puissent être comparables à l'échelon international et fassent ressortir la distribution géographique des demandes et préférences concernant certains types de produits.

56. Le Comité estime qu'il serait bon d'évaluer l'impact nutritionnel des projets halieutiques, non seulement pendant l'exécution mais également au stade de la conception et de la planification. Les directives actuelles concernant les projets agricoles devraient être adaptées pour tenir compte des aspects particuliers du développement des pêches. Il importerait également d'évaluer en premier lieu la situation nutritionnelle de la population cible. La FAO devrait en outre, au moment de concevoir et de mettre en oeuvre des projets, accorder l'attention voulue au rôle des femmes qui non seulement sont des utilisatrices de poisson mais aussi participent souvent activement à sa transformation et à sa distribution, voire à la pêche elle-même.

57. Le Comité souligne le rôle important que les produits halieutiques pourraient jouer dans les programmes d'aide alimentaire et regrette qu'ils y aient occupé si peu de place jusqu'à présent. Il signale qu'il existe plusieurs types de produits - poisson séché et en boîte - utilisables à cette fin. Certes l'aide alimentaire continuera d'être constituée en majeure partie par d'autres denrées, mais on pourrait augmenter sensiblement la part des produits halieutiques, ce qui permettrait en même temps de promouvoir les produits de la pêche dans les pays en développement. Certains délégués ont souligné l'importance de la transformation du poisson en concentrés nutritifs savoureux à envoyer aux pays en développement comme aide alimentaire. L'introduction des produits halieutiques dans les programmes d'aide pourrait donner lieu à des transactions tripartites, étant entendu qu'il faudra bien connaître les exigences des consommateurs dans les pays bénéficiaires. On a recommandé que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM étudie, à sa prochaine session, le rôle des produits halieutiques dans l'aide alimentaire.

#### LES ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU COURS DE L'EXERCICE 1982-83

58. En présentant le document COFI/81/7, qui contient un résumé du programme de travail du Département des pêches pour l'exercice 1982-83 et un examen des domaines reconnus comme appelant une attention prioritaire, le Secrétariat a fait observer que certains grands aspects du programme avaient déjà été examinés en détail sous d'autres points de l'ordre du jour traitant du Programme ZEE et de l'utilisation du poisson, et qu'il n'était donc pas nécessaire de s'y étendre. Il a également appelé l'attention sur le document COFI/81/Inf.8 qui décrit les activités consacrées par le Département aux pêches continentales et à l'aquaculture.

59. Le Secrétariat a déclaré que les priorités du programme de la FAO en matière de pêches sont déterminées par quatre grands facteurs:

a) le nouveau régime des océans, qui est maintenant devenu une réalité en ce qui concerne les pêches puisqu'une centaine d'Etats côtiers ont étendu leur juridiction sur des eaux dans lesquelles s'effectuent actuellement 99 pour cent des captures mondiales de poissons marins;

b) la progression régulière de la demande mondiale de poisson, associée au ralentissement récent du taux de croissance de la production halieutique, ces dernières années surtout, et la hausse des coûts de production, en particulier de l'élément carburant;

c) la nécessité croissante de coopérer à l'échelon international pour gérer et développer les pêches. De nombreux stocks de poisson et pêcheries sont partagés entre plusieurs pays, d'où la nécessité de renforcer la collaboration interpayes et les arrangements financiers et institutionnels pour aménager et développer efficacement les ressources halieutiques mondiales;

d) le fait que les pays en développement sollicitent de plus en plus l'aide de la FAO pour tirer parti des possibilités qui s'offrent et faire face aux obligations qu'impose le nouveau régime des océans, en particulier pour planifier et exécuter les programmes de développement et d'aménagement des pêches qu'ils conçoivent en vue de tirer le maximum de bénéfices soutenus de ces ressources renouvelables, spécialement celles de leurs ZEE respectives.

60. Le Comité a été informé que, compte tenu de ces facteurs extérieurs, on a constaté que les domaines d'activités ci-après requièrent une attention particulière et qu'il faut:

- a) continuer de donner aux Etats Membres des avis concernant la gestion et l'utilisation des ressources biologiques des ZEE;
- b) poursuivre la décentralisation des activités d'assistance technique par la mise en place de mécanismes régionaux, sous-régionaux et interrégionaux associés aux organes régionaux des pêches;
- c) promouvoir le transfert de technologie et le développement au profit de la pêche artisanale;
- d) s'efforcer d'améliorer l'utilisation des captures de poisson;
- e) faire des recherches en vue de réduire les coûts globaux de la pêche et plus spécialement les dépenses de carburant;
- f) apporter une aide globale visant à accroître l'efficacité de la gestion des pêches;
- g) maintenir une étroite coordination entre les activités du programme ordinaire et celles du programme de terrain.

61. On s'est félicité de l'intention manifestée par la FAO de continuer à accorder une grande attention au développement et aux recherches conduisant à une exploitation rationnelle des pêches continentales et de l'aquaculture et l'on s'est déclaré satisfait de l'importance du soutien extra-budgétaire destiné à ces secteurs. Le Comité note également que deux autres activités clés, qui n'ont pas été spécifiquement mentionnées plus haut, sont implicitement contenues dans presque tous les éléments des activités de la FAO, à savoir le renforcement des capacités et de l'autosuffisance nationales par le biais de la formation, ainsi que la collecte et l'amélioration des informations, des statistiques et des données sur les pêches.

62. De nombreuses délégations, tout en se déclarant généralement satisfaites des renseignements contenus dans le document COFI/81/7 et des grandes orientations des priorités identifiées et des programmes proposés, ont demandé que les futurs rapports contiennent des informations plus détaillées au niveau des sous-programmes, par exemple sur les échéances envisagées pour l'achèvement des diverses activités ainsi qu'un organigramme indiquant les responsabilités opérationnelles pour les différents domaines d'activités. Il a été suggéré également que, en planifiant les futures sessions du Comité, on essaie de les programmer de telle façon que le Comité puisse intervenir plus tôt dans la préparation des programmes de travail et budget biennaux. On a évoqué la possibilité de revoir le calendrier de la FAO en ce qui concerne la préparation du Programme de travail et budget général. En réponse au vœu exprimé par un certain nombre de délégations, selon lequel le Comité devrait également recevoir des évaluations des résultats obtenus et des progrès accomplis dans le cadre des activités générales de la FAO intéressant les pêches, l'attention du Comité a été appelée sur le rapport qui sera présenté à la prochaine session de la Conférence, passant en revue les activités tant du Programme ordinaire que du Programme de terrain de la FAO au cours de la période 1979/81; ce rapport devrait inclure, entre autres, une évaluation spéciale des activités déployées par la FAO pour soutenir la pêche artisanale. Certaines délégations ont également suggéré que le document de la FAO mette davantage en relief des problèmes particuliers et leur diagnostic, de même que certaines questions et options spécifiques.

63. Le Comité approuve les priorités d'ensemble et l'orientation générale du Programme de travail qui est à son avis suffisamment équilibré pour répondre aux nouveaux défis de la gestion et du développement des pêches. Sans préjuger de la position des Etats Membres en ce qui concerne les questions budgétaires qui ne sont pas soumises à l'examen du Comité, un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées de ce que les crédits prévus pour les pêches dans le Programme ordinaire de 1982-83 sont, relativement, légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient dans le passé. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que les crédits proposés pour les pêches ne tiennent pas suffisamment compte des responsabilités considérablement accrues de la FAO dans ce domaine ni du soutien que les Etats Membres en attendent et dont ils ont besoin.

64. Dans son examen des activités proposées au niveau des sous-programmes, le Comité réaffirme l'importance que l'on doit continuer d'attribuer au sous-programme 2.2.1.2., Rassemblement et communication des données de base et de statistiques sur les pêches, et approuve l'attention accordée à la collecte et à l'analyse de données compatibles au niveau sectoriel et régional. On a également mis l'accent sur l'intérêt du Système d'information sur les sciences aquatiques et les pêches.

65. A propos des quatre sous-programmes du Programme 2.2.2, Exploitation et utilisation des ressources halieutiques, le Comité a souligné l'importance de ce travail, et en particulier ses rapports directs avec l'assistance technique et les activités de terrain de la FAO. Certaines délégations ont insisté sur l'importance qui s'attache à entretenir et améliorer l'expertise technique et la compétence scientifique des fonctionnaires du Siège de la FAO en matière d'évaluation des ressources et de technologie de la pêche. On a reconnu que les activités des divisions techniques jouent un rôle essentiel dans l'action du Département et qu'il faut faire tout le possible pour obtenir le financement convenable nécessaire à l'accomplissement efficace de leur tâche. Le Comité, souscrivant à l'orientation générale et aux priorités du Programme 2.2.2, se félicite tout particulièrement de la place importante accordée aux économies d'énergie dans la pêche et aux mesures adoptées et proposées en vue d'accroître l'utilisation des ressources en poisson pour la consommation humaine directe. Le Comité a en outre particulièrement insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à favoriser le développement intégré des pêches artisanales rurales; à ce propos, plusieurs délégués ont rappelé le rôle important des femmes dans de nombreux aspects de la pêche. On a chaleureusement appuyé les mesures prises et prévues pour développer les services régionaux de renseignements sur les marchés du poisson créés par l'Organisation.

66. Les activités entreprises au niveau national et au niveau international concernant les questions de politiques et de planification du secteur des pêches (Sous-Programme 2.2.3.1) ont été énergiquement approuvées. L'analyse et le diagnostic de cas concrets et la formulation de politiques et de programmes d'action appropriés sont des préalables indispensables au développement et à la gestion des ressources biologiques des ZEE; les études de base sur ces questions et l'assistance donnée aux Etats Membres dans ces domaines devraient garder une priorité absolue. On a approuvé la place spéciale qui est faite dans le Programme 2.2.3.1 à la coordination de la planification, de l'exécution et du suivi du Programme ZEE, à l'élaboration de programmes intégrés de formation halieutique et à l'évaluation des répercussions économiques et sociales des programmes de répartition et de gestion des ressources. Le Comité approuve aussi pleinement les travaux déjà entrepris et prévus concernant les principes et méthodes de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche.

67. Certaines délégations ont remarqué que les crédits affectés au Sous-Programme 2.2.3.2, Coordination et liaison internationales, sont relativement élevés, mais le Comité prend note de l'augmentation rapide des coûts extérieurs et des services assurés aux commissions régionales des pêches et à leurs organes subsidiaires et se déclare résolument favorable au rôle de ces organismes, qui sont non seulement des tribunes essentielles pour les échanges de vues et les confrontations d'expériences en matière de gestion et de développement des pêches et pour la promotion de la CTPD, mais aussi les principaux intermédiaires de l'exécution du Programme ZEE et des programmes d'assistance technique de la FAO. Le Comité souligne en outre que le rôle de liaison et de coopération de la FAO prend une importance croissante à mesure que se multiplient les organisations internationales s'occupant des questions maritimes et estime que les activités de la FAO à cet égard contribuent efficacement à éviter

les doubles emplois et à assurer une coordination réelle des activités internationales visant à promouvoir le développement et la gestion des pêches. Certaines délégations ont demandé que l'on envisage de présenter à une future session du Comité une étude faisant le point des rapports entre la FAO et les autres organismes internationaux s'occupant des mers. On a évoqué également la possibilité de préparer une étude ou un document contenant des informations plus détaillées sur la situation et les perspectives de la coopération entre pays en développement dans le secteur des pêches, qui pourrait servir d'une part au Comité pour poursuivre le débat et d'autre part à la Conférence de 1983.

68. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de poursuivre l'étroite coordination et collaboration qui existe entre la FAO et la Commission océanographique intergouvernementale (COI), spécialement dans les domaines relevant des services d'information, de la formation et des études scientifiques, océanographiques notamment. A ce sujet, le Comité apprend que la composition du Comité consultatif de la recherche sur les ressources de la mer (CCRRM) a été élargie et que celui-ci poursuivra ses activités avec sa prochaine réunion de l'automne 1981.

69. Le Comité réaffirme qu'il est très favorable à l'intégration et à la collaboration étroites existant entre le programme ordinaire et le programme de terrain de la FAO, et approuve la stratégie de décentralisation maximum de l'aide fournie au secteur de la pêche en recourant à des fonds extra-budgétaires. A ce propos, plusieurs délégués ont rappelé que ce type de soutien technique reste nécessaire pour la Méditerranée dans son ensemble, et se sont félicités des mesures prises par la FAO pour attirer des crédits extra-budgétaires en faveur d'une proposition de projet qu'elle a déjà préparée à cet effet. Le Comité se déclare satisfait de ce que les activités extérieures de la FAO en matière de pêches aient conservé toute leur vitalité et note qu'au début de 1981, 209 projets halieutiques étaient en cours, représentant un financement international de l'ordre de US\$ 148 millions.

70. La FAO est favorable à la demande formulée par les délégations du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie tendant à mettre en oeuvre immédiatement la recommandation formulée par le Comité des pêches continentales pour l'Afrique lors de la réunion qu'il a tenue au Malawi en décembre 1980, recommandation qui préconise de créer un Sous-Comité du lac Victoria chargé de promouvoir la coordination et la coopération pour les programmes de gestion et de développement des pêches intéressant ce lac, et de chercher des fonds extra-budgétaires pour un programme d'assistance technique à l'appui des activités dudit Sous-Comité. Plusieurs délégations ont souligné également la nécessité d'une aide sous forme d'activités conjointes de recherches et d'aménagement au cours de l'exercice 1982-83.

71. Le Comité a pris note des informations présentées par le Secrétariat concernant le projet de Plan d'action mondial pour la conservation, l'aménagement, l'utilisation des mammifères marins (COFI/81/7 Add. 1). Il se félicite de ce que la FAO reste présente dans ce domaine, dans lequel elle a eu et doit avoir une action importante et efficace, visant à garantir l'utilisation rationnelle de ces ressources vitales par la conservation des stocks menacés ou épuisés et l'exploitation contrôlée et scientifiquement raisonnée des autres. On a également appelé l'attention sur l'interaction qui existe entre les mammifères marins et les autres espèces qui peuvent faire l'objet de pêches commerciales. Le Comité accueille avec satisfaction les déclarations de l'UICN<sup>1/</sup> et de la CBI<sup>2/</sup> qui ont fait savoir qu'elles ont l'intention de collaborer avec la FAO et avec d'autres organisations pour l'exécution du plan. Le Comité n'a pas pu examiner en détail ce plan complexe et de nombreuses délégations ont réservé leur position, indiquant qu'elles feraient parvenir ultérieurement leurs observations; le Comité a toutefois décidé d'inviter le Secrétariat à entreprendre les consultations nécessaires avec le PNUES<sup>3/</sup> et avec d'autres organisations compétentes en vue de poursuivre

---

1/ Unica internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

2/ Commission baleinière internationale

3/ Programme des Nations Unies pour l'environnement

la mise au point et l'exécution du plan en se servant des ressources disponibles dans le Programme de travail et budget approuvé ainsi que des mécanismes et institutions existants. Le Comité demande à être informé à sa prochaine session de l'évolution de la question.

#### AUTRES QUESTIONS

##### Limite sud de la zone du COPACE

72. En présentant le document COFI/81/8, le Secrétariat a rappelé qu'à sa septième session (Lagos, Nigeria, 10-14 avril 1981) le Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE) avait estimé que, pour faciliter la participation de l'Angola et de la Namibie à ces activités, il serait opportun de supprimer dans ses statuts la référence à la limite sud de sa zone de compétence. Les membres du COPACE avaient décidé d'un commun accord de demander au Directeur général de la FAO de porter cette question à l'attention du Comité des pêches, de manière que celui-ci puisse recommander au Conseil que les statuts du COPACE soient amendés en conséquence.

73. Les délégations des Etats côtiers africains membres du COPACE qui ont pris part au débat se sont prononcées en faveur de l'initiative recommandée par le COPACE.

74. Plusieurs autres délégations ont estimé que, en l'absence de communication officielle de la part des deux Etats Membres de la FAO concernés, il ne serait pas approprié d'amender les statuts du COPACE. Elles ont aussi fait observer qu'il fallait tenir compte des facteurs biologiques caractérisant les stocks de cette zone et qu'une étude plus approfondie était nécessaire avant de pouvoir formuler une opinion bien fondée. Ces mêmes délégations ont jugé que, pour éviter les doubles emplois, toute modification de la limite sud de la zone du COPACE devrait être précédée de consultations avec la Commission internationale des pêches pour l'Atlantique sud-est (ICSEAF) dont la limite nord coïncide actuellement avec la limite sud de la zone du COPACE.

75. De l'avis général, la question devrait être examinée dans le cas où l'Angola ou la Namibie exprimeraient le désir de devenir membres du COPACE.

##### Réunion des pays non-alignés sur les pêches

76. La délégation de Cuba a informé le Comité que la troisième réunion de coopération des pays non alignés dans le domaine de la pêche s'est tenue en un moment où la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer affronte une crise sérieuse qui menace les résultats déjà acquis après sept ans de lutte acharnée menée par les pays en développement.

77. Les Ministres et responsables du secteur des pêches de 46 pays appartenant au Mouvement des non-alignés réunis à La Havane ont affirmé l'intérêt capital que présente pour eux-mêmes et pour d'autres pays en développement l'instauration immédiate du nouveau Droit de la mer qui garantira à leurs peuples la possibilité d'exploiter les richesses des océans et en particulier d'augmenter leur aptitude à se nourrir.

78. A cet intérêt vital de la pêche pour les pays en développement s'ajoute celui que représente l'exploitation des gigantesques ressources minérales accumulées dans les fonds marins au-delà des juridictions nationales.

79. La Réunion ministérielle des pays non-alignés sur la coopération dans le domaine de la pêche a demandé à tous les pays en développement de renforcer leur solidarité pour la défense de la Convention que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'efforce de mettre au point.

80. La délégation cubaine a demandé au Comité d'exhorter la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aboutisse au plus tôt et reconnaisse les concepts élaborés avec le concours de la quasi-totalité des États qui ont participé aux travaux de ladite Conférence.

#### DATE ET LIEU DE LA QUINZIEME SESSION

81. On a rappelé à ce sujet qu'il a été convenu d'une manière générale que la première phase de la Conférence mondiale que la FAO se propose de tenir sur la gestion et le développement des pêches devrait coïncider avec la prochaine session du Comité (voir paragraphe 21 ci-dessus). Il est donc décidé que le Comité se réunira à Rome au printemps de 1983, la date exacte devant être fixée par le Directeur général de concert avec le Président.

#### ADOPTION DU RAPPORT

82. Le présent rapport a été adopté le 30 mai 1981.

Annexe A

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election des membres du bureau
4. Développement et gestion des pêches dans les zones économiques
  - a) Mise en oeuvre du programme relatif aux zones économiques exclusives
  - b) Progrès réalisés à l'échelon national et régional dans l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques dans les zones économiques
5. Utilisation du poisson et son rôle dans la nutrition
6. Activités de la FAO dans le domaine des pêches pendant l'exercice 1982-83
7. Autres questions
8. Date et lieu de la quinzième session
9. Adoption du rapport

Annexe B

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

MEMBRES DU COMITE

Algérie

Allemagne (République fédérale d')

KLEESCHULTE, N.  
Regierungsdirektor  
Federal Ministry of Food, Agriculture and  
Forestry  
Rochusstrasse 1  
5300 Bonn 1

SAHRHAGE, Prof. Dr D.  
Director  
Institute for Sea Fisheries of the Federal  
Research Centre for Fisheries  
Hamburg

Angola

ALMEIDA, T.F.  
Chargé d'affaires  
Ambassade de la République populaire  
d'Angola  
Via Filippo Bernardini 21  
00165 Rome

Argentine

TRAVERSO, Dr H.R.  
Director Nacional de Pesca Marítima  
Ministerio de Comercio e Intereses Marítimos  
Santa Fe 1548  
Buenos Aires

DAVEREDE, A.L.  
Mission permanente de la République Argentine  
C.P. 292  
1215 Genève 15, Suisse

BORASCA, Maria Elena  
Segundo Secretario  
Embajada de Argentina  
Piazza dell'Esquilino 2  
00185 Roma

Australie

FURNELL-WEBB, E.A.  
First Assistant Secretary  
Fisheries Division  
Department of Primary Industry  
Edmund Barton Building  
Barton  
Canberra, A.C.T. 2600

Bangladesh

AHSAN, Abdul  
Ambassador  
Embassy of Bangladesh  
Via A. Bertoloni 14  
00197 Rome

CHOWDHURY, Shamsheer M.  
Counsellor  
Embassy of Bangladesh  
Via A. Bertoloni 14  
00197 Rome

Belgique

MAERTENS, L.  
Ingénieur en chef - Directeur  
Ministère de l'agriculture  
Koninginnelaan 59  
8400 Oostende

WARNIMONT, J.P.  
Représentant permanent adjoint de la  
Belgique auprès de la FAO  
Via dei Monti Parioli 12  
Palazzina E, interno 7  
00197 Rome

Bénin

Bolivie

TORRICO RIVERO, M.  
Ministro Consejero  
Embajada de Bolivia  
Via Panama 92  
00198 Roma

Brésil

DE FREITAS, A.F.M.  
Minister  
Permanent Representative of Brazil to FAO  
Embassy of Brazil  
Piazza Navona 14  
00186 Rome

FONTENELLE, A.D.  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative of  
Brazil to FAO  
Embassy of Brazil  
Piazza Navona 14  
00186 Rome

Bulgarie

DJILIANOV, L.  
Permanent Representative of Bulgaria to FAO  
Via Pietro Paolo Rubens 21  
00197 Rome

Burundi

Cameroun

Canada

CAMPBELL, A.E.H.  
Director-General  
International Directorate  
Department of Fisheries and Oceans  
240 Sparks Street  
Ottawa K1A 0E6, Ontario

DOUBLEDAY, Dr W.G.  
Associate Director, Resource Assessment  
Fisheries Research Branch  
Department of International Directorate  
of Fisheries and Oceans  
240 Sparks Street  
Ottawa K1A 0E6, Ontario

PETHICK, Diana  
Department of International Directorate  
of Fisheries and Oceans  
240 Sparks Street  
Ottawa K1A 0E6, Ontario

LEBLANC, G.  
Chief, Fisheries Sector  
Fisheries Resources Branch  
Canadian International Development Agency  
(CIDA)  
Hull, Quebec

NEEDLER, Dr A.H.W.  
Special Adviser to the Minister of Fisheries  
P.O. Box 481  
St. Andrews, New Brunswick

Cap-Vert

BETTENCOURT SANTOS, H.  
Directeur général des pêches  
B.P. 30  
Praia

Chili

VERDUGO GORMAZ, R.  
Subsecretario de Pesca  
Ministerio de Economía  
Teatinos 120, piso 11, Of. 42  
Santiago

FILIPPI PARADA, A.  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Latadía 7273, Las Condes  
Santiago

BALDUZZI, Magdalena  
Representante Permanente Alterno de Chile  
ante la FAO  
Via di Santa Prisca 15  
00153 Roma

Chine

YANG, X.Z.  
Leading member of the Bureau of Foreign  
Affairs  
State General Administration of Aquatic  
Products  
Beijing

ZHAO, P.H.  
Engineer of Marine Fishery  
State General Administration of Aquatic  
Products  
Beijing

JIA, Ya Li  
Bureau of Foreign Affairs  
State General Administration of Aquatic  
Products  
Beijing

KUNG, Q.M.  
Interpreter  
State General Administration of Aquatic  
Products  
Beijing

Chypre

Colombie

Comores

Congo (République populaire du)

NDOUNGA, F.B.  
Directeur général de la pêche  
Ministère de la pêche maritime  
B.P. 2117  
Brazzaville

MVOULA, R.B.  
Directeur de pêche et pisciculture  
Ministère des eaux et forêts  
B.P. 98  
Brazzaville

DILOU, A.  
Directeur des études et de la planification  
Ministère de l'industrie et de la pêche  
maritime  
B.P. 2117  
Brazzaville

Corée (République de)

KIM, Si-Moon  
Director-General  
Planning and Management Bureau  
National Fisheries Administration  
Seoul

KIM, Jee-Dae  
Research Officer  
National Fisheries Administration  
Seoul

SEO, Chung-Ock  
Attaché and Alternate Permanent  
Representative of the Republic of Korea  
to FAO  
Embassy of the Republic of Korea  
Via Barnaba Oriani 30  
00197 Rome 7

Costa Rica

GONZALEZ, R.  
Representante Permanente de Costa Rica  
ante la FAO  
Piazza della Torretta 26/3  
00186 Roma

CALVO MATA, M.  
Primer Secretario  
Embajada de Costa Rica ante la FAO  
Piazza della Torretta 26/3  
00186 Roma

Côte-d'Ivoire

Cuba

PEREZ, Dr R.  
Director  
Centro de Investigaciones Pesqueras  
Ministerio de la Industria Pesquera  
Ensenada de Pote y Atarés  
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

VAREA, J.A.  
Jefe  
Departamento de Recursos Pesqueros  
Ministerio de la Industria Pesquera  
Ensenada de Pote y Atarés  
Habana Vieja, Ciudad de La Habana

TIZOL MARTINEZ, E.  
Tercer Secretario  
Misión Permanente de Cuba ante la FAO  
Via Licinia 13a  
00153 Roma

Danemark

LØKKEGAARD, K.  
Head of Department  
Ministry of Fisheries  
16 Borgergade  
Copenhagen

Egypte

HAMDY, Dr Y.  
Counsellor  
Embassy of Egypt  
Via Salaria 265 (Villa Savoia)  
00199 Rome

El Salvador

GARCIA, J.M.D.  
Representante Permanente Alterno de  
El Salvador ante la FAO  
Piazzale delle Belle Arti 1  
00196 Roma

Equateur

CUEVA, H.  
Representante Permanente Alterno del  
Ecuador ante la FAO  
Via Guido d'Arezzo 14  
00198 Roma

SUAREZ, A.  
Primer Secretario  
Embajada del Ecuador  
Via Guido d'Arezzo 14  
00198 Roma

Espagne

PRAT, J.  
Director General de Relaciones Pesqueras  
Internacionales  
Subsecretaría de Pesca  
1, Ruiz de Alarcón  
Madrid 14

MESEGUER, J.L.  
Asesor Legal  
Dirección General de Pesca  
1, Ruiz de Alarcón  
Madrid 14

MIRANDA DE LARRA, J.  
Representante Permanente de España  
ante la FAO  
Via di Monte Brianzo 56  
00186 Roma

CAVERO, Asunción  
Embajada de España  
Via di Monte Brianzo 56  
00186 Roma

Etats-Unis d'Amérique

STORER, J.A.  
Director  
Office of Fisheries Affairs  
Bureau of Oceans and International  
Environmental and Scientific Affairs  
Department of State  
Washington, D.C.

RYAN, A.  
National Marine Fisheries Service  
Department of Commerce  
3300 Whitehurst Avenue  
Washington, D.C. 20352

YOUNG, W.B.  
Alternate U.S. Representative to FAO  
Embassy of the United States of America  
Via Vittorio Veneto 119/A  
00187 Rome

Ethiopie

ATO WOLDE, M.G.  
Head, Fisheries Resources  
Development Department  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 62347  
Addis Ababa

Fidji

BURESOVA, N.  
Senior Agricultural Economist  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 358  
Suva

Finlande

NISKANEN, P.  
Chief Inspector of Fisheries  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Hallituskatu 3A  
00170 Helsinki 17

France

SALVA, B.  
Administrateur des affaires maritimes  
Direction des pêches maritimes  
Ministère de la mer  
3, place de Fontenoy  
75700 Paris

LETACONNOUX, R.  
Directeur adjoint  
Institut scientifique et technique des  
pêches maritimes  
B.P. 1049  
44037 Nantes Cedex

CARRASCO SAULNIER, N.  
Représentant permanente adjoint de la France  
auprès de l'OAA  
Piazza Farnese 105  
00186 Rome

Gambie

KING, Hannah  
Acting Director of Fisheries  
Fisheries Department  
6, Marina Parade  
Banjul

Ghana

DOWUONA, V.N.  
Director of Fisheries  
Fisheries Department  
P.O. Box 630  
Accra

Grèce

IERONIMAKI, Zabetta  
Attaché  
Permanent Representation of Greece to FAO  
Viale Liegi - Palazzina B  
00198 Rome

Guinée

Guyane

Honduras

Hongrie

DOBRAI, Dr L.  
Deputy Head of Department  
Ministry of Agriculture and Food  
Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

THURANSZKY, Dr Z.  
Senior Officer  
Ministry of Agriculture and Food  
Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

Inde

MUKERJI, S.P.  
Additional Secretary to the Government of  
India  
Ministry of Agriculture  
Krishi Bhawan  
New Delhi 1

RAMADHAR  
Counsellor  
Embassy of the Republic of India  
Via XX Settembre 5  
00187 Rome

Indonésie

SARDJONO, I.  
Director-General of Fisheries  
Departemen Pertanian  
Direktorat Jenderal Perikanan  
Jalan Salemba Raya No. 16  
Jakarta

SUHARYO, H.  
Assistant to Agricultural Attaché  
Embassy of Indonesia  
Via Piemonte 127  
00187 Rome

Irak

HAMDOON, Mustafa  
Permanent Representative of Iraq to FAO  
Via della Fonte di Fauno 5  
00153 Rome

ISMAIL, A. Maksoud  
Personal Assistant to the Permanent  
Representative of Iraq to FAO  
Via della Fonte di Fauno 5  
00153 Rome

Iran

MOKHAYER, Prof. B.  
Department of Ichthyology and Ichthyopathology  
Veterinary Faculty  
Tehran University  
P.O. Box 3262  
Teheran

FARID PAK, Ing. F.  
Northern Iranian Fishery  
Chiaban Italia 39  
Teheran

RAHNAMA, K.  
Alternate Permanent Representative of the  
Islamic Republic of Iran to FAO  
Via Aventina 8  
00153 Rome

Irlande

KEOHANE, J.  
Principal Officer  
Department of Fisheries and Forestry  
6E Agriculture House  
Dublin 2

Israël

PRIDAN, Y.  
Permanent Representative of Israel to FAO  
Embassy of Israel  
Via Michele Mercati 12  
00197 Rome

Italie

DE LEON, Dr L.  
Directeur général des pêches maritimes  
Ministère de la marine marchande  
Viale Asia  
00144 Rome

MAGGIO APRILE, G.  
Directeur adjoint de division  
Direction générale des pêches maritimes  
Ministère de la marine marchande  
Viale Asia  
00144 Rome

Japon

MORIMOTO, M.  
Alternate Permanent Representative of  
Japan to FAO  
Embassy of Japan  
Via Quintino Sella 60  
00187 Rome

YUGE, S.  
Official  
International Affairs Division  
Oceanic Fisheries Department  
Fisheries Agency  
Ministry of Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo

Kenya

ODERO, N.  
Director of Fisheries  
Fisheries Department  
Ministry of Environment and Natural Resources  
P.O. Box 58187  
Nairobi

Libéria

SIAWAY, A.  
Alternate Permanent Representative of  
Liberia to FAO  
Viale Bruno Buozzi 64  
00197 Rome

Malaisie

URBAIDILLAH, T.  
Director-General of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
Wisma Tani  
Jalan Mahameru  
Kuala Lumpur

JALIL, A.W.  
Agricultural Attaché  
Alternate Permanent Representative of  
Malaysia to FAO  
Via Nomentana 297  
00162 Rome

Malawi

MKOKO, B.  
Senior Fisheries Research Officer  
Fisheries Research Station  
P.O. Box 27  
Monkey Bay

Maldives

MANIKU, H.  
Fisheries Development Officer  
Ministry of Fisheries  
Male

Mali

Malte

MOSKOVITS, Dr I.  
Permanent Representative of Malta to FAO  
Embassy of Malta  
Lungotevere Marzio 12  
00186 Rome

Maroc

EL BELGHITI, A.  
Directeur général  
Office national des pêches  
B.P. 21  
Casablanca

TIJANI, R.  
Directeur adjoint de la marine marchande  
et des pêches maritimes  
Boulevard El Hansali  
Casablanca

HAROUCHE, A.  
Président  
Association professionnelle de la pêche  
hauturière du Maroc  
10, avenue des F.A.R.  
Casablanca

CHEPRAT, A.  
Secrétaire général  
Association des conservateurs du Maroc  
Fédération des industries de la conserve  
Longchamp rue 5 no. 7  
Casablanca

JAIDI, Farida  
Premier secrétaire  
Ambassade du Maroc  
Via Lazzaro Spallanzani 8-10  
00161 Rome

Maurice

VEERASAMY, B.  
Principal Assistant Secretary (Fisheries)  
Ministry of Fisheries and Cooperatives and  
Cooperative Development  
Port-Louis

Mauritanie

Mexique

DUARTE, A.  
Encargado de Negocios a.i.  
Delegación Permanente de México ante la FAO  
Viale Pasteur 65  
00144 Roma

GUERRA AMESCUA, María Elena  
Subdirectora de Análisis de Políticas  
Internacionales  
Dirección General de Asuntos Pesqueros  
Internacionales  
Departamento de Pesca  
A. Obregón 269 - 7<sup>o</sup> piso  
México 7 D.F.

MALDONADO DE RAFFUL, Berta  
Jefe de la Unidad de Publicidad Pesquera  
Departamento de Pesca  
A. Obregón 269 - 9<sup>o</sup> piso  
México 7 D.F.

CUELLAR VIQUEZ, Angélica  
Jefe de la Oficina de Asuntos Pesqueros  
Internacionales  
Departamento de Pesca  
A. Obregón 269 - 9<sup>o</sup> piso  
México 7 D.F.

Namibie

Nicaragua

GARRION, H.M.  
Representante Permanente Alterno de  
Nicaragua ante la FAO  
Embajada de Nicaragua  
Via degli Scialoja 6  
00196 Roma

Nigeria

ADERCUMU, A.A.  
Chief Fisheries Officer  
Federal Department of Fisheries  
P.M.B. 12529  
Victoria Island  
Lagos

ONABANJO, Margaret  
Assistant Chief Fisheries Officer  
Federal Department of Fisheries  
P.M.B. 12529  
Victoria Island  
Lagos

Norvège

SAETHERSDAL, G.  
Director  
Marine Research Institute  
Directorate of Fisheries  
Nordnesparken 2  
Bergen

LUNDER, O.A.  
Director  
Norwegian Agency for International  
Development (NORAD)  
Oslo

HAUGE, M.  
First Counsellor  
Royal Ministry of Fisheries  
Oslo

Nouvelle-Zélande

BOXALL, G.  
Alternate Permanent Representative of  
New Zealand to FAO  
Embassy of New Zealand  
Via Zara 28  
00198 Rome

Ouganda

OKWAKOL, I.O.  
Deputy Minister of Animal Industry and  
Fisheries  
P.O. Box 7003  
Kampala

KANYIKE, E.S.  
Deputy Commissioner of Fisheries  
Ministry of Animal Industry and Fisheries  
P.O. Box 4  
Entebbe

Pakistan

TANWIR, Ahmed  
Embassy of Pakistan  
Lungotevere delle Armi 22  
00195 Rome

Panama

IVANKOVICH DE AROSEMENA, Mayra  
Embajador  
Representante Permanente de Panamá ante  
la FAO  
Via Isonzo 29/10  
00198 Roma

ACUÑA, A.  
Representación Permanente de Panamá ante  
la FAO  
Via Isonzo 29/10  
00198 Roma

Pays-Bas

FRELING, Dr A.C.  
Head of Department  
Sea and Coastal Fisheries  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Beguidenhoutseweg 73  
The Hague

HEIDSMA, J.  
Deputy Permanent Representative of the  
Netherlands to FAO  
Via delle Terme Deciane 6  
00153 Rome

Perou

DEL SOLAR, E.  
Aesor Cientifico  
Ministerio de Pesqueria  
Avenida Javier Prado Este 2465  
Lima 30

ROSASCO, O.  
Director General de Cooperación Técnica  
y Económica  
Ministerio de Pesqueria  
Avenida Javier Prado Este 2465  
Lima 30

VALDIVIA AVALOS, L.H.  
Embajador  
Representante Permanente del Perú ante la FAO  
Via Cristoforo Colombo 181/4  
00147 Roma

Philippines

GAVINO, M.L.  
Embassy of the Philippines  
Via di San Valentino 12  
00197 Rome

Pologne

FILA, M.  
Director-General  
Ministry of Foreign Trade and Shipping  
ul. Wiejska 10  
Warszawa

LINKA, J.  
Vice-Director  
Marine Department  
Ministry of Foreign Trade and Shipping  
ul. Wiejska 10  
Warszawa

TALARCZAK, K.  
Fisheries Central Board  
ul. Odrowaza 1  
Szczecin

WOICKI, W.  
Second Secretary  
Embassy of Poland  
Via Pietro Paolo Rubens 20  
00197 Rome

Portugal

PEREIRA, H.P.  
Secretariat of State for Fisheries  
Praça do Comercio  
Lisboa

BOAVIDA, Capt. J.G.  
Director  
Direcção do Serviços dos Organismos  
Sectoriais das Pescas  
Avenida 24 de Julho, 80 2º Esq.  
Lisboa 1200

République Dominicaine

ALMONTE, N.  
Departamento de Recursos Pesqueros  
Secretaria de Agricultura  
Santo Domingo

Roumanie

MIRCEA, T.  
Conseiller  
Représentant permanent adjoint de Roumanie  
auprès de la FAO  
Via Nicolò Tartaglia 36  
00197 Rome

Royaume-Uni

HALL, Dr D.N.F.  
Principal Fisheries Adviser  
Overseas Development Administration  
Eland House, Stag Place  
London SW 1E 5DH

Rwanda

Sainte Lucie

MATTHEW, C.  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries  
and Cooperatives  
Castries

Seychelles

Sierra Leone

SHORONKEH-SAWYER, T.J.  
Chief Fisheries Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Natural Resources  
Private Mail Bag  
Freetown

Soudan

Sri Lanka

WEERARATNE, A.  
Secretary  
Ministry of Fisheries  
P.O. Box 1707  
Galle Face  
Colombo 3

SENEVIRATNE, A.H.  
First Secretary  
Embassy of Sri Lanka  
Via Giuseppe Cuboni 6-8  
00197 Rome

Suède

HANNERZ, L.  
Director-General  
Swedish Board of Fisheries  
Box 2565  
S-403 17 Gothenburg

LILJEBERG, Elsa  
Head of Section  
Swedish International Development Authority  
(SIDA)  
S-105 25 Stockholm

ANDRE, G.  
Agricultural Counsellor  
Swedish Embassy  
Piazza Rio de Janeiro 3  
00161 Rome

Suriname

Tanzanie

KILLANGO, A.B.C.  
Senior Fisheries Officer  
Fisheries Department  
Ministry of Natural Resources  
P.O. Box 2462  
Dar-es-Salaam

Tchécoslovaquie

SCHWARZ, J.  
Permanent Representative of Czechoslovakia  
to FAO  
Via dei Colli della Farnesina 144  
00194 Rome

Thaïlande

CHARERNPOL, Commander S.  
Director-General  
Fisheries Department  
Ministry of Agriculture and Cooperative  
Rajadamnern Avenue  
Bangkok 2

LAOWHAPHAN, Ms L.  
First Secretary  
Royal Thai Embassy  
Via Nomentana 132  
00162 Rome

LUETONGCHARG, P.  
Second Secretary  
Office of the Agricultural Counsellor  
Royal Thai Embassy  
Via Zara 9  
00198 Rome

Tunisie

HANZA, M.  
Commissaire général à la pêche p.i.  
32, rue Alain Savary  
Tunis

Turquie

ÖZTURK, Dr A.  
Agricultural Counsellor  
Embassy of Turkey  
Via Palestro 28  
00185 Rome

Uruguay

PEREZ FUENTES, U.W.  
Director  
Instituto Nacional de Pesca (INAPE)  
Constituyente 1497  
Montevideo

PIRIZ JORGE, J.  
Primer Secretario  
Representante Permanente Alterno del Uruguay  
ante la FAO  
Via Vittorio Veneto 183, 5° piso  
00187 Roma

BRUGNINI, O.  
Primer Secretario  
Representante Permanente Alterno del Uruguay  
ante la FAO  
Via Vittorio Veneto 183, 5° piso  
00197 Roma

Venezuela

HERNANDEZ CARABANO, H.  
Embajador de Venezuela ante la FAO  
Representación Permanente de Venezuela  
ante la FAO  
Via Antonio Gramsci 14/6  
00197 Roma

CLAVERIE, Dr H.  
Ministro Consejero  
Representación Permanente de Venezuela  
ante la FAO  
Via Antonio Gramsci 14/6  
00197 Roma

KARAN, Z.  
Primer Secretario  
Representación Permanente de Venezuela  
ante la FAO  
Via Antonio Gramsci 14/6  
00197 Roma

Yémen (République arabe du)

ASHABANI, M.  
Director-General  
Fisheries Department  
Ministry of Agriculture and Fishery Resources  
Sana'a

TALEB, A.  
General Manager  
General Corporation of Fish Resources  
Sana'a

Yemen (République démocratique populaire du)

HAMMADI, Abdulla  
National Coordinator  
FAO Fisheries Projects and  
Director of Fisheries Research  
Aden

OTHMAN, Mohamed Ali  
Ministry of Planning  
Aden

Yougoslavie

Zaire

Zambie

MULENGA, J.L.M.  
Assistant Secretary (N.R.)  
Ministry of Lands and Natural Resources  
P.O. Box 30055  
Lusaka

MUSHINGE, P.K.  
Department of Fisheries  
P.O. Box 100  
Chilanga

OBSERVATEUR D'UN ETAT MEMBRE NE SIEGEANT  
PAS AU COMITE

Somalie

MOHAMMED, Dr Mohamud Hassan  
Embassy of Somalia  
Via dei Gracchi 305  
00192 Rome

OBSERVATEUR D'UN ETAT NON MEMBRE

Union des Républiques socialistes soviétiques

ZNAMENSKI, Y.  
Deputy Director of CNIITEIRKH  
4, Arhipova  
Moscow

OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DE LA FAO

Saint-Siège

FERRARI-TONIOLO, Most Rev. A.  
Permanent Observer of the Holy See to FAO  
Palazzo San Calisto  
00120 Vatican City

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET  
INSTITUTIONS SPECIALISEES

Conférence des Nations Unies sur le droit  
de la mer

CAMINOS, H.  
Deputy Director  
UNCLOS  
United Nations  
New York, N.Y. 10017, E.U.A.

Organisation des Nations Unies pour l'éduca-  
tion, la science et la culture/Commission  
océanographique intergouvernementale

HUIVO, Dr M.  
Secretary  
IOC  
Unesco  
7, place de Fontenoy  
75700 Paris, France

Programme des Nations Unies pour le  
développement

RIPLEY, Dr W.E.  
Interregional Fisheries Adviser  
Division for Global and Interregional Projects  
UNDP  
One United Nations Plaza  
New York, N.Y. 10017, E.U.A.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

PLASA, Dr W.  
Direction générale de la pêche  
Commission des Communautés européennes  
200, rue de la Loi  
B-1049 Bruxelles, Belgique

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES

Commission internationale baleinière

DOUBLEDAY, Dr W.G.  
(voir Canada)

Commission internationale des pêches de  
l'Atlantique sud-est

TERRÉ, J.  
Assistant Executive Secretary  
ICSEAF  
Paseo de la Habana 65  
Madrid 16, Espagne

Commission internationale des pêches de  
la Baltique

RUSSEK, Dr Z.  
Secretary  
IESFC  
ul. Frascati 2  
00-483 Warszawa, Pologne

Commission internationale pour la conser-  
vation des thonidés de l'Atlantique

RODRIGUEZ-MARTIN, Dr O.  
Secretario Ejecutivo  
CICAA  
Príncipe de Vergara 17  
Madrid-1, Espagne

Commission permanente pour le Pacifique sud

BAKULA, Embajador J.M.  
Secretario General  
CPFS  
Vanderghen No. 590  
Lima 27, Pérou

ARRIAGA MOSQUERA, Dr L.  
Subsecretario Científico  
Secretaría General  
CPPS  
Vanderghen No. 590  
Lima 27, Pérou

Union internationale pour la conservation  
de la nature et de ses ressources

HEDDINGTON, Dr J.  
Consultant  
IUCN  
10 Percy Street  
London, W1 P 0DR, Angleterre

Communauté économique de l'Afrique de l'ouest

DIOP, C.B.  
Directeur du développement rural  
CEAO  
B.P. 643  
Ouagadougou, Haute-Volta

RA, Mbaye  
Chef de projet  
CEAO  
B.P. 643  
Ouagadougou, Haute-Volta

OBSERVATEUR D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

Confédération mondiale du travail

BARONE, Anna  
CMT  
Via Marcora 20  
00153 Rome

Organisation de coopération et de  
développement économiques

ADAM, P.  
Head, Fisheries Division  
OECD  
2, rue André Pascal  
75775 Paris Cédex 16, France

Secrétariat du Commonwealth

HAQUE, M. Mokammel  
Director  
Food Production and Rural Development  
Division  
Commonwealth Secretariat  
Marlborough House  
Pall Mall  
London SW1Y 5HX, Angleterre

HART, R.  
Fisheries Advisor  
Food Production and Rural Development  
Division  
Commonwealth Secretariat  
Marlborough House  
Pall Mall  
London SW1Y 5HX, Angleterre

BUREAU DU COMITE A LA QUATORZIEME SESSION

Président	N. Odero (Kenya)
Premier Vice-président	R. Verdugo Gormaz (Chili)
Vice-présidents	Représentants de:
	Canada
	Indonésie
	Maroc
	Norvège

COMITE DE REDACTION

Allemagne (République fédérale d')  
Canada  
France  
Japon  
Maroc  
Mexique  
Pérou  
Yemen (République démocratique populaire de)

DEPARTEMENT DES PECHEES DE LA FAO

Sous-Directeur général (pêches)	Kenneth C. Lucas
Directeur, Division des politiques et de la planification	J.E. Carros
Directeur, Division des industries de la pêche	A. Labon
Directeur p.i., Division des ressources halieutiques et de l'environnement	J.A. Gulland
Directeur des opérations	N. Kojima

SECRETARIAT

Secrétaire	J.E. Carros
Co-Secrétaire	D. Menasveta
Secrétaire adjoint	J.J. Kambona
Chargée des réunions	Myrtha Poblete-de la Fuente

Annexe C

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/81/1            Ordre du jour provisoire
- 2                    Ordre du jour provisoire annoté
- 3                    Calendrier provisoire
- 4                    Programme d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques
- 4, Add.1            Résumé du rapport de la Consultation d'experts sur les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance destinés à l'aménagement des pêcheries
- 5                    Problèmes à résoudre pour parvenir à une utilisation rationnelle des ressources biologiques dans les zones économiques
- 6                    L'utilisation du poisson et son rôle dans la nutrition humaine
- 7                    Les activités de la FAO dans le domaine des pêches au cours de l'exercice 1982-83
- 7, Add.1            Projet de plan d'action mondial pour la conservation, l'aménagement et l'utilisation des mammifères marins
- 8                    Mesures découlant de la septième session du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE)
- Inf.1                Liste des documents
- 2                    Renseignements à l'intention des participants
- 3                    Liste des délégués et observateurs
- 4                    Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
- 5                    Examen de l'état des ressources halieutiques mondiales
- 6                    Situation et perspectives des produits de la pêche
- 7                    Activités des organismes régionaux des pêches et des autres institutions internationales s'occupant de pêche
- 8                    Programmes actuels dans le domaine des pêches continentales et de l'aquaculture
- 9                    Coûts de l'énergie et autres coûts dans le secteur des pêches
- 10                    Discours d'ouverture de la quatorzième session du Comité des pêches par M. Ralph W. Phillips, Sous-Directeur général de la FAO

Annexe D

DISCOURS D'OUVERTURE PAR M. RALPH W. PHILLIPS  
SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité, Messieurs les observateurs, Mesdames, Messieurs:

Au nom du Directeur général, j'ai le plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette quatorzième session du Comité des pêches.

Le Comité a été créé par la Conférence de la FAO à sa treizième session en 1965, en tant que Comité du Conseil. Mais il n'a tenu sa première session qu'en juin 1966, et on peut considérer qu'il est vraiment né à ce moment-là: vous célébrez donc maintenant votre quinzième anniversaire. Toutes nos félicitations!

L'intérêt actif que les Etats Membres n'ont cessé de porter aux activités de l'Organisation est attesté par le nombre de pays qu'il compte désormais parmi ses membres: quatre-vingt-quatre au 18 mai 1981!

Trois questions de fond, les points 4, 5 et 6, sont inscrites à votre ordre du jour provisoire: c'est essentiellement de ces sujets que je vous parlerai.

Pour commencer par le point 4, développement et gestion des pêches dans les zones économiques, je n'ai pas à vous apprendre que le nouveau régime juridique des mers a provoqué et continuera à provoquer des transformations considérables de la pêche dans le monde. Le sujet a été examiné par votre Comité à l'occasion de sessions précédentes, ainsi que par de nombreuses autres réunions internationales. Des centaines de milliers de mots ont été prononcés ou écrits sur la question et je ne limiterai à en ajouter quelques-uns.

Il est réconfortant de constater qu'au point 4 vous examinerez les mesures positives prises par la FAO pour réagir de façon immédiate et pratique dans cette nouvelle situation au moyen du Programme spécial d'assistance aux zones économiques exclusives proposé par le Directeur général. Ce programme a été préparé et exécuté à la suite d'une demande de votre Comité, et nous sommes passés des mots à l'action concrète. Je suis convaincu que le COFI, aussi bien que la FAO, ont le droit de s'enorgueillir des résultats acquis jusqu'à présent.

Le document COFI/81/4 décrit en détail l'assistance déjà donnée et prévue pour l'exécution du Programme, qui a été approuvé par votre Comité en octobre 1979. Je ne vais pas m'étendre sur ces activités, mais j'ose affirmer que le rapport qui est entre vos mains présente une histoire de vigoureux progrès, d'efficacité et de promptitude dans la réponse aux demandes d'assistance et enfin de sage prévoyance dans la préparation de plans et propositions pour l'avenir. Nous attendons avec un vif intérêt les observations que vous pourrez formuler sur les mesures déjà prises par l'Organisation ainsi que ce que vous aurez à dire de l'expérience acquise et des problèmes rencontrés, et surtout nous comptons sur vos directives éclairées pour les activités futures du programme des ZEE. Avant de changer de sujet, je ne permettrai de formuler des observations sur trois aspects du Programme.

Nous considérons essentiel que l'assistance aux ZEE soit fournie de façon aussi décentralisée et localisée que possible. Ce souci reflète les vœux et les besoins de nombreux groupes de pays qui demandent une aide directe et sur mesure pour résoudre des problèmes communs ou gérer des stocks partagés et pour promouvoir la collaboration entre pays dans ces domaines. Depuis la dernière session du Comité, des mesures concrètes ont été prises pour ajuster et développer le réseau des unités sous-régionales d'assistance technique de l'Organisation et des organes régionaux des pêches associés.

Le Directeur général, dans le discours qu'il a adressé au COFI à sa dernière session, a fait remarquer qu'il faudra beaucoup d'argent pour donner l'assistance demandée et nécessaire

dans le cadre du programme ZEE. Les réactions immédiates aux appels lancés pour obtenir un soutien budgétaire supplémentaire pour le Programme sont encourageantes, mais la question du financement reste la plus critique des facteurs dont dépendra à long terme la possibilité pour l'Organisation de fournir l'assistance dont vos Etats Membres ont besoin et à laquelle ils s'attendent. Dans le climat actuel de restrictions des ressources financières destinées à l'aide internationale au développement et de compétition toujours plus intense pour obtenir ces crédits, il faudra nous efforcer sans relâche de faire mieux connaître et comprendre par les décideurs nationaux et internationaux ce que peut rapporter la pêche et ce dont elle a besoin.

Vous pourrez aussi, à propos du point 4 examiner ensemble les grands problèmes que pose l'utilisation rationnelle des pêcheries dans les ZEE. En vous faisant ainsi mutuellement part de l'expérience que vous avez acquise de la préparation et de la mise en place des juridictions élargies, vous aiderez puissamment à faire mieux comprendre les problèmes qui se posent aux pays lorsqu'ils veulent mieux utiliser leurs ressources halieutiques et à identifier les moyens d'y parer.

Avant d'aborder les points 5 et 6 de votre ordre du jour, permettez-moi quelques mots sur la Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêches proposées pour 1983, car ce sujet concerne à la fois le point 4 et le point 6. Vos débats devraient donner un excellent point de départ pour la préparation de cette future conférence mondiale. La proposition de l'organiser a reçu votre appui lors de votre dernière session, et a également été appuyée par la Conférence de la FAO à sa session de 1979. Il ne vous aura pas échappé qu'il est envisagé que le COFI lui-même en tant que principale instance internationale chargée d'examiner régulièrement l'état des pêches mondiales et leurs perspectives futures devra avoir un rôle de premier plan dans cette conférence mondiale dont il constituera en quelque sorte la phase technique, à laquelle devront immédiatement faire suite des discussions politiques de haut niveau qui devraient aboutir à des mesures prises en collaboration par les gouvernements ainsi que par la FAO et les autres organisations internationales en vue d'atteindre l'objectif commun de tirer un parti maximum des pêcheries du monde.

En outre, la conférence mondiale représenterait une autre initiative très opportune du COFI. Les aspects institutionnels et organisationnels du nouveau régime juridique, et en particulier de la future convention sur le droit de la mer, font déjà l'objet de débats aussi bien dans le système des Nations Unies que dans d'autres instances. Vous serez tous d'accord, j'en suis persuadé, pour estimer que la FAO doit conserver le rôle de chef de file international qu'elle a déjà acquis dans ce domaine, et pour lequel elle peut compter sur les orientations et les encouragements du Comité des pêches.

J'en viens maintenant au point 5, qui concerne l'utilisation du poisson et son rôle dans la nutrition. Ce point devrait nous rappeler - à supposer qu'un tel rappel soit nécessaire - que tous nos efforts en vue d'aider les Etats membres à développer et gérer leurs pêcheries maritimes et continentales s'inscrivent dans notre combat plus général contre la faim dans le monde. Aujourd'hui même, nettement plus de 400 millions de personnes sont gravement sous-alimentées. D'ici la fin du siècle, il faut s'attendre à ce que l'humanité compte 1,7 milliard de bouches à nourrir de plus qu'aujourd'hui. Les pêches mondiales ne permettront pas à elles seules de gagner cette guerre contre la faim, mais elles peuvent certainement être d'un puissant secours. Votre projet de débattre des meilleurs moyens d'utiliser les ressources mondiales de poisson et d'améliorer leur rôle dans la nutrition humaine traduit l'intérêt que vous n'avez jamais cessé de porter à cette question cruciale; nous accueillerons vos observations et recommandations avec le plus grand intérêt.

Pour en venir maintenant au point 6, les activités de la FAO dans le domaine des pêches au cours de l'exercice 82-83, permettez-moi d'abord de vous rappeler que le document dont vous êtes saisis sous la cote COFI/81/7 se rattache aux parties concernant la pêche du sommaire du Programme de travail et budget 1982-83. Le Comité du programme et le Comité financier ont procédé à l'examen de ce sommaire en fin avril - début mai, et il sera de nouveau examiné par le Conseil de la FAO en fin juin - début juillet. Après les débats du Conseil, la version intégrale du Programme de travail et budget pour le prochain exercice sera prépa-

rée pour être soumise à la Conférence de la FAO en novembre afin que celle-ci l'examine en dernier ressort et l'approuve. Dans ces circonstances, votre Comité devra concentrer son attention sur les grandes lignes des activités et sur les aspects plus généraux du développement des pêches plutôt que sur un examen exhaustif des diverses activités particulières et des prévisions budgétaires provisoires citées dans le document qui vous a été soumis.

A ce propos, je tiens à souligner l'importance que le Directeur général attache aux activités de la FAO dans le domaine des pêches et au rôle de pointe qui incombe à la FAO pour stimuler les efforts de la Communauté internationale en vue de développer et de gérer les pêcheries mondiales. Ce souci de renforcer encore les activités du Programme ordinaire de la FAO dans le secteur des pêches trouve son expression dans le document COFI/81/7. Je me contenterai de faire quelques observations très rapides sur deux aspects seulement de ce document.

Nous insistons sans relâche sur la nécessité de développer les ressources des pêches continentales et l'aquaculture. En effet, tous les pays ne sont pas en mesure de bénéficier des nouvelles possibilités ouvertes dans le domaine des pêches maritimes. De plus, les pêches continentales et l'aquaculture peuvent avoir un impact spécial sur les programmes de développement rural et sur les approvisionnements alimentaires des communautés particulièrement défavorisées.

Nous nous proposons également de nous attacher tout particulièrement à réduire les coûts énergétiques et autres de la pêche. A ce propos, je rappellerai que, s'il est incontestablement possible de réaliser certaines économies en modifiant les méthodes de capture et de transformation, le moyen le plus important dans l'immédiat de réduire la consommation d'énergie et les autres coûts et d'éliminer les capacités excédentaires de pêche et de transformation; en d'autres termes, d'assurer une bonne gestion dans le sens de plus réel et le plus pratique du terme.

Permettez-moi d'ajouter une dernière considération concernant le Programme de travail et budget. Sur l'ensemble de nos activités dans le secteur halieutique, le budget ordinaire ne représente que la partie émergée de l'iceberg. Les crédits extra-budgétaires, essentiellement ceux qui sont destinés aux Programmes de terrain restent notre principal moyen d'action. Mais il y a naturellement un lien étroit entre le Programme ordinaire et les Programmes de terrain. La possibilité d'atteindre nos objectifs en matière de pêche et de répondre à l'attente de nos Etats Membres dépend d'une intégration étroite entre le Programme ordinaire et les Programmes de terrain du Département des pêches, ainsi que de l'appui financier et autre des organismes et institutions internationales et nationales de développement. Pour préparer et exécuter toutes ces activités, nous continuerons à demander au Comité des pêches ses avis et conseils éclairés.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter à vous personnellement ainsi qu'aux membres du Comité, une réunion très féconde et utile. J'espère que votre séjour à Rome sera très agréable.



M-40

ISBN 92-5-201106-4